Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251209-BE_2025_0201-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

BE_2025_0201

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le neuf décembre à 16 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 28 novembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 24
Présents ce jour : 21 Procuration(s) : 3

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , Mme BOIRON Bénédicte , Mme BRAS-DENIS Annie , M. EGAULT Gervais , M. GUELOU Hervé , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. KERGOAT Yann , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LEON Erven , M. MAHE Loïc , Mme NIHOUARN Françoise , M. PHILIPPE Joël , M. PONCHON François , M. PRIGENT François , M. QUILIN Gérard , M. ROBIN Jacques , M. THEBAULT Christophe

Procuration(s) :
M. JEFFROY Christian à Mme AURIAC Cécile, Mme PRUD'HOMM Denise à M. ARHANT Guirec, M. SEUREAU Cédric à M. LE BIHAN Paul

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Réserve naturelle régionale des "Landes, prairies et étangs de Plounérin": demande d'aide de la Région, du Département et du FEDER pour 2026 et 2027

Exposé des motifs

Les « Landes, prairies et étangs de Plounérin » ont été classés par le Conseil régional en réserve naturelle régionale lors de sa session plénière des 24 et 25 mars 2016, pour une surface de 160 ha et une durée de 10 ans. Cet espace a été reconnu comme site d'intérêt communautaire par Lannion-Trégor Communauté par délibération du 28 juin 2016.

La Communauté d'agglomération a été nommée gestionnaire de la réserve par le Président du Conseil régional par arrêté du 30 août 2016, en accord avec l'ensemble des 39 propriétaires publics et privés concernés par le projet. Pour rappel, Lannion-Trégor Communauté est propriétaire de près de 75 ha du site.

La principale richesse du site tient à la diversité des habitats naturels humides pauvres en éléments nutritifs (oligotrophes) et à leur imbrication.

Le travail mené sur la Réserve naturelle de Plounérin s'organise à partir du plan de gestion du site validé en 2018 pour une période de 7 ans (2018-2024). Une demande de prolongation de 3 ans (années 2025, 2026 et 2027) a été accordée par la Région Bretagne en avril 2025.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251209-BE_2025_0201-DE

Elle va permettre de finaliser les actions prévues au plan de gestion dans un calendrier moins contraint et permettre la réalisation de travaux liés à l'accessibilité et à la restauration des milieux naturels, de mettre en œuvre des actions de communication, de poursuivre le travail avec les scolaires et de compléter les inventaires naturalistes en vue de l'évaluation prochaine.

Le plan de gestion d'une réserve naturelle permet de programmer, d'organiser et de contrôler la gestion de l'espace protégé. Il s'appuie sur un état des lieux puis définit les enjeux et les objectifs à long terme. Cette vision à long terme est ensuite déclinée en un programme d'actions opérationnelles .

Chaque réserve naturelle a obligation de réaliser un plan de gestion (article L. 332 - 43 du Code de l'environnement). Il s'appuie sur une méthodologie nationale et est soumis à l'avis du comité consultatif de gestion et du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

À la demande de la Région Bretagne, Lannion-Trégor Communauté s'engage aujourd'hui dans la démarche de renouvellement de classement (2027-2036), avec révision du périmètre et de la réglementation de la Réserve. Il s'agit de mener d'ici fin 2027 les actions suivantes :

1- Evaluer le premier plan de gestion du site, les 104 fiches actions opérationnelles mises en œuvre et l'état de la biodiversité sur le site.

2- Elaborer le dossier de renouvellement de classement avec l'ensemble des acteurs, réfléchir à l'évolution du périmètre, négocier avec les propriétaires privés concernés, travailler sur un nouveau règlement de la réserve.

3- Elaborer un nouveau plan de gestion pour la nouvelle période de classement de 10 ans en précisant les enjeux, les objectifs à long terme, les objectifs opérationnels et un programme d'actions opérationnelles.

Pour réaliser ce travail qui va s'étaler sur deux années, il est possible de bénéficier d'un soutien financier du Département, de la Région et du Feder. Le plan de financement serait le suivant :

Objectifs	Actions	Montant des dépenses HT	FEDER	Région (Forfait)	Département (soutien aux Espaces naturels sensibles)	Lannion-Trégor Communauté
Evaluer le plan de gestion actuel, renouveler le classement et rédiger le futur plan de gestion	Renfort avec un contrat de projet sur 18 mois Accompagnement technique et études Concertation et communication	102 676,40 €	74 953,60 €	30 000 €		

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251209-BE_2025_0201-DE

Finaliser les actions du plan de gestion actuel	Travaux liés à l'accessibilité	30 825,70 €	18 495,42 €		15 260 €	22 757,29 €
	Inventaires naturalistes	8 730,00	5 238,00 €			
	Acquisition parcelles	12 428,00 €	7456,80 €			
	Projet scolaire	7 164,00 €	4298,40 €			
	Communication	2 960,40 €	1776,24 €			
	Restauration milieux naturels	23 865,39 €	14 319,23 €			
	Aide sur frais indirects pris en compte par le Feder	14 762,73 €	8 857,64 €			
TOTAL		**203 412,62 €**	**135 395,33 €**	**30 000 €**	**15 260 €**	**22 757,29 €**

Le reste à charge de Lannion-Trégor Communauté est de 22 757,29 € sur 2 ans, soit 11 378,65 € par an pour finaliser les actions du plan de gestion actuel. Cette participation financière ne fera pas augmenter l'enveloppe annuelle d'autofinancement habituellement dévolue au site.

VU La délibération n°CC_2023_0103 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté , en date du 16 mai 2023, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

VU La délibération n°CC_2025_0223 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté , en date du 4 novembre 2025, portant sur la création d'un emploi non permanent à temps complet de chargé(e) de missions « plan de gestion de la réserve de Plounérin » en contrat de projet pour une durée de 18 mois ;

VU L'avis favorable de la commission n°5 « Environnement, climat » en date du 12 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

APPROUVER Le projet qui comprend la finalisation des actions prévues au plan de gestion actuel ainsi que les démarches d'évaluation du plan de gestion actuel, de renouvellement de classement pour la période 2027-2036 et de rédaction du futur plan de gestion.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251209-BE_2025_0201-DE

APPROUVER Le dépôt des demandes de financements auprès du Département des Côtes d'Armor, de la Région Bretagne et du FEDER conformément au plan de financement décrit ci-dessus.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 12 DEC. 2025
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 12 DEC. 2025
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.